



FICHE DE RENSEIGNEMENT SERVICE HEBERGEMENT ET RESTAURATION

(à destination du service de gestion)

Année scolaire : 2022/2023

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Régime demandé :

- externe
- demi-pension 4 jours (tous les jours sauf le mercredi)
- demi-pension 5 jours (uniquement pour les élèves inscrits en UNSS)

Régime alimentaire spécifique :

- pas de porc
- pas de poisson ou crustacés
- pas de cabri
- pas de boeuf

Rappel de quelques éléments du règlement intérieur du service hébergement et restauration :

- tout trimestre commencé est un trimestre dû
- le changement de régime ne peut intervenir qu'à la fin du trimestre
- obligation de se présenter à la cantine avec sa carte magnétique

Modalités de règlement :

- paiement en ligne : METICE onglet téléservice
- chèque à l'ordre du collège de La Montagne (nom – prénom et classe au dos)
- espèces auprès du service intendance.

En cas de non paiement, le chef d'établissement peut prononcer l'exclusion de l'élève de la demi-pension pour le reste de l'année scolaire.

A La Montagne, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)